

**TRANSACTION (honoraires à la charge du vendeur)**

| PRIX DE VENTE                    | HONORAIRES TTC                              |
|----------------------------------|---|
| Vente inférieure à 75 000 euros  | Forfait 7000 euros                          |
| Entre 75 001 à 100 000 euros     | Forfait 8000 euros                          |
| Entre 100 001 à 160 000 euros    | Forfait 9000 euros                          |
| Vente supérieure à 160 001 euros | 6 % TTC                                     |
| Vente VEFA                       | Sur devis                                   |
| Parking / box / garage...        | 10 % TTC                                    |
| Honoraires estimation            | 250 euros (offerts en cas de mise en vente) |
| Murs et fonds de commerce        | 10 %  |

*Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Tranches d'honoraires non cumulatives et taux T.V.A 20%.*

*Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon stipulation du mandat.*

*S'ils sont à la charge du vendeur, alors le prix de vente affiché sur l'annonce est le prix de vente net vendeur et les honoraires d'agence.*

*S'ils sont à la charge de l'acquéreur, alors l'annonce précisera son montant TTC en pourcentage du prix de vente, ainsi que le prix de vente hors honoraires.*

**RECHERCHE « ACHAT »** : sur devis

**LOCATION à USAGE D'HABITATION**

A la charge du locataire :

En zone très tendue : 12 euros TTC / m2\*

En zone tendue : 10 euros TTC / m2\*

Hors zone tendue & très tendue : 8 euros TTC / m2\*  
+ 3 euros TTC / m2\*\*

A la charge du bailleur :

En zone très tendue : 12 euros TTC / m2\*

En zone tendue : 10 euros TTC / m2\*

Hors zone tendue & très tendue : 8 euros TTC / m2\*  
+ 3 euros TTC / m2\*\*

*\*Ces honoraires comprennent les frais de publicité, les visites, la constitution du dossier de location, la vérification des dossiers locataires, la rédaction du bail, \*\*les états des lieux*

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL (honoraires à la charge de l'acquéreur)**

- Cession de fonds de commerce inférieure à 50 000€ TTC : forfait 7 000€ TTC
- Cession supérieure à 50 001€ TTC 10% HT du montant de la cession

**BAIL COMMERCIAL** : un trimestre charges comprises à la charge du repreneur

